

Pôle Sports, Jeunesse & Vie Associative

COMMISSION SPORT ET JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE ET ETUDIANTE
Compte-rendu de la réunion lundi 10 janvier 2022 A 18H00
En visioconférence

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte-rendu du 29 novembre 2021
2. Saison sportive 2021/2022 : Accompagnement des clubs par la Ville.
3. Subventions Athlétisme Metz Métropole.
4. Avances sur subvention 2022 aux associations socioéducatives conventionnées.
5. Points divers.

▪ **Etaient présents, sous la présidence de** : Monsieur Guy REISS, Adjoint Délégué

- Monsieur Eric FISZON, Conseiller Délégué, membre suppléant
- Monsieur Sébastien MARX, Conseiller Municipal, membre titulaire
- Madame Chanthy HO, Conseillère Déléguée, membre titulaire
- Monsieur Eric LUCAS, Adjoint au Maire, membre suppléant
- Monsieur Marc SCIAMANNA, Adjoint au Maire, membre titulaire

Assistaient également à la Commission :

- Madame Vanessa PISKOSZ ROYER, Directrice de Pôle
- Monsieur Alexis BESSE, Chef de Service
- Madame Martine GAULARD, Cheffe de service
- Monsieur Sébastien REICHARDT, Chargé de mission

Etaient absents ou excusés :

- Monsieur Bouabdellah TAHRI, Adjoint au Maire, membre suppléant

La séance s'ouvre à 18h.

1^{er} point : Adoption du compte-rendu du 29 novembre 2021

Adoption du compte-rendu de la précédente commission sport, jeunesse, vie associative et étudiante.

2^{ème} point : Saison sportive 2021/2022 : accompagnement des clubs par la Ville.

Les orientations générales de la politique sportive municipale ont pour objectif de promouvoir le sport parmi l'ensemble de la population. La ville poursuivra ainsi en 2022 ses efforts d'accompagnement des clubs sportifs pour apporter son soutien au développement d'un grand nombre de disciplines sportives mais envisagera également des actions de découverte, d'initiation et de pratique sportive en direction de tous les publics.

Le présent rapport a pour objet de proposer le montant des subventions allouées aux associations sportives pour la saison 2021/2022.

Après avoir examiné les demandes présentées par les clubs sportifs messins et après avis de la Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer aux associations sportives, pour un montant de 905 355 € sur une enveloppe globale de 1 670 900 €, les subventions dont le détail figure dans la motion. Un montant de 250 220 € sera consacré au sport Elite, 409 140 € pour le haut niveau et une somme de 245 995 € au sport amateur.

A travers son soutien la Ville de Metz participe notamment aux actions sociales et solidaires mises en place par les clubs sportifs (le triathlon citoyen, l'action "savoir-nager" portée par le club de la Société de Natation de Metz en lien avec l'Ecole des Sports de la Ville et son public, le Rugby Club de Metz ou Metz Tennis de Table qui organisent des actions à destination des quartiers, l'APM Foot qui développe grâce à l'action "Foot/Loisir/Citoyen" en lien avec des structures spécialisées la pratique du football à destination de jeunes migrants, ou encore la proposition du Kayak Club de Metz d'initier le public en situation de handicap à la découverte de la discipline et le Basket-Fauteuil Elite proposé par Metz Handisport, etc).

Depuis plusieurs années, pour permettre aux clubs d'assurer les premières dépenses de la saison sportive à venir, des avances sur les subventions sont octroyées. Ces aides au démarrage versées en septembre 2021 seront déduites du montant des subventions attribuées par le présent rapport.

| | |
|--|------------------|
| Sport élite – subvention de fonctionnement | 250 220 € |
| Sport de haut niveau – subvention de fonctionnement | 409 140 € |
| Sport amateur – subvention de fonctionnement | 245 995 € |

Avis favorable à l'unanimité de la commission.

Rapporteur : Guy REISS

3^{ème} point : Subventions Athlétisme Metz Métropole.

1) Subventions de fonctionnement :

L'accompagnement de l'athlétisme constitue l'un des axes forts de la politique sportive messine au regard des activités proposées par la ville pour les scolaires et du niveau atteint par le club messin qui évolue en élite B et qui se classe dans le top 10 national. Bien que la saison sportive 2020/2021 ait une nouvelle fois été perturbée en raison de la crise sanitaire, les athlètes messins ont réussi à briller sur les stades français avec par exemple, une médaille d'or mixte par équipe des lanceurs du marteau à la Coupe de France des Spécialités (Bigot, Decroix Tetu, Vernimont et Delmer), une médaille d'argent aux Championnats de France d'Ekiden (Kinsch, Reitz, Pérès, Bordon, Odendahl, Weber), une médaille d'argent à la Coupe de France des spécialités en saut en hauteur avec une équipe entièrement messine (Souchon, Almayrac, Muller, Lazraq). En individuels sur le Championnat de France Élite, le club ramène 16 médailles, dont l'or pour Quentin Bigot au marteau et pour Lukas Moutarde au javelot et le bronze pour Julian Ranc sur le 800 m et Enguerrand Decroix Tetu sur le marteau. Le club a également obtenu par la FFA, les Labels « Centre National d'entraînement longueur sprint haies pour le projet JO 2024, OR FFA Sport Santé et l'Argent pour les compétitions et le haut niveau ».

Grâce à ces résultats qui relèvent du travail effectué par le club depuis de nombreuses années, celui-ci a décidé en 2021 de créer une TEAM constituée de 5 à 7 athlètes susceptibles de briguer une sélection olympique en 2024 à l'occasion des JO à Paris. Le club propose un accompagnement de ses athlètes et leur encadrement vers cet objectif olympique en mettant à leur disposition les moyens nécessaires pour répondre aux besoins liés au très haut niveau.

Après avoir examiné les demandes présentées par le club et après avis de la Commission Sport, Jeunesse, Vie Associative et Etudiante, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à Athlétisme Metz Métropole une subvention totale de fonctionnement de 100 000 € dont le détail figure dans la motion.

2) Financement de l'évènementiel sportif :

Le développement du pôle d'athlétisme, s'articule également autour de l'évènementiel sportif avec 3 temps forts que sont le meeting international Indoor, la course nature de la Ville de Metz et la course caritative « La Messine ».

Les espaces naturels mais également les infrastructures comme l'ANNEAU, dont dispose la Ville, permettent de développer l'athlétisme tant sur le plan du haut niveau en accueillant des athlètes pour leur entraînement notamment mais également en offrant un lieu de pratique pour tous les messins et les jeunes dès l'école primaire. Cet outil performant au service de la pratique de toutes les disciplines de l'athlétisme est chaque année le site de prédilection du meeting international Indoor.

Dans cet esprit, la ville propose de soutenir, pour l'année 2022, les manifestations suivantes :

- Le 13^{ème} meeting international d'athlétisme « METZ MOSELLE ATHLELOR INDOOR » organisé par Athlétisme Metz Métropole le 12 février 2022 à l'Anneau au Complexe Sportif des Hauts de Blémont. Ce meeting Elite Indoor est un évènement unique dans la région Grand Est, il réunit chaque année les meilleurs athlètes français et de grands noms de l'athlétisme mondial (plus de 30 pays représentés à chaque édition). Le METZ MOSELLE ATHLELOR INDOOR est devenu le 2nd meeting français en salle, 5^{ème} Européen et 9^{ème} mondial, l'évènement est désormais un rendez-vous incontournable pour l'élite de l'athlétisme français. Outre la participation régulière de la plupart de nos grands champions français tels que Renaud LAVILLENIE, Christophe LEMAITRE, Pascal MARTINOT LAGARDE ou Floria GUEI, nos meilleurs athlètes du département et de la Région sont

également régulièrement conviés à se mesurer au gratin national et international de ce meeting. Pour se maintenir dans la hiérarchie, le club souhaite présenter en 2022 un plateau sportif de tout premier ordre avec la présence à Metz d'une grande partie de la délégation française d'athlétisme. Plus d'une dizaine d'épreuves sont prévues au programme avec des séries comme le 60 mètres, le 60 mètres haies, le 200 mètres, le 300 mètres, le 400 mètres, le 800 mètres, le 1 500 mètres, le 3 000 mètres, du triple saut, de la hauteur, etc.). Cet événement sportif promet ainsi un spectacle athlétique de très haut niveau et un grand moment de sport. (56 000 €).

- La 17^{ème} édition de la course nature de la Ville de Metz prévue le 12 juin 2022 et organisée par la section loisirs du club Athlétisme Metz Métropole. Le Mont St Quentin a été choisi pour ce "Trail" car c'est le point culminant de l'Agglomération Messine et il met en valeur Metz. Les organisateurs attendent pour cette nouvelle édition plus de 1 500 participants (tous les publics, notamment les familles) sur 7 épreuves avec différents parcours. Des animations périphériques seront également proposées sur le site avec des ateliers de sensibilisation au sport-santé, des animations pour les enfants, des exposants et artisans locaux, etc. (3 000 €).

- La 10^{ème} édition de la course « La Messine » organisée par la section loisirs du club Athlétisme Metz Métropole et uniquement réservée aux femmes dont les objectifs seront de promouvoir la féminisation de la course à pied et de sensibiliser le public à la lutte contre le cancer du sein. Forte de son succès, la manifestation organisée Place de la République, a pour objectif sur cette édition 2022 d'accueillir 15 000 participantes pour perpétuer la très grande vague rose initiée en 2012. Les fonds recueillis seront reversés au bénéfice de la Ligue contre le Cancer. (4 000 €).

Avis favorable à l'unanimité de la commission.

Monsieur Guy Reiss ne prend pas part au vote en raison d'un lien professionnel avec le Président du club A2M.

Monsieur Eric Lucas ne prend pas part au vote en raison du partenariat qu'il a avec le club pour la course La Messine.

Rapporteur : Corinne FRIOT

4^{ème} point : Avances sur subvention 2022 aux associations socioéducatives conventionnées.

Afin de permettre aux 28 associations socio-éducatives conventionnées de démarrer l'année dans de bonnes conditions, il est proposé de statuer sur une participation au financement des dépenses de fonctionnement, sous la forme d'un acompte à valoir sur la subvention qui sera attribuée à l'association pour l'exercice 2022. Le montant définitif de la participation municipale au titre de l'exercice 2022 sera évalué après réception des éléments de bilans de l'exercice 2021, puis proposé au vote d'un prochain Conseil Municipal.

Le montant des acomptes proposés pour les 28 associations socio-éducatives conventionnées s'élève à 697 268 €.

| | |
|--|-----------|
| Association Culturelle et Sociale AGORA | 139 100 € |
| Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes | 54 024 € |
| Maison de la Culture et des Loisirs | 52 640 € |
| Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny | 49 212 € |
| Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud | 39 200 € |
| Action Sociale du Bassin Houiller (Centre Augustin Pioche) | 37 700 € |
| Le Quai – Centre Social et Culturel du Sablon | 32 440 € |

| | |
|--|----------|
| Kaïros | 32 000 € |
| Les Cottages de la GAB | 27 108 € |
| Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre | 24 940 € |
| CPN Les Coquelicots | 20 400 € |
| CS MJC Boileau-Prégénie | 12 500 € |

Au titre de la mise en place d'un projet d'animation :

| | |
|--|----------|
| Centre d'Animation Sociale, Sportive et d'Insertion Solidaire (CASSIS) | 49 200 € |
| Centre de Renseignement et d'Information - Bureau Information Jeunesse | 15 200 € |
| Centre Culturel de Metz Queuleu | 13 300 € |
| Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières | 11 880 € |
| Eclaireuses et Eclaireurs de France | 11 880 € |
| Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade | 9 588 € |
| Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts | 7 200 € |
| PEP 57 | 4 800 € |
| Fédération Famille de France 57 | 4 868 € |
| Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire | 3 880 € |

Au titre de la mise en place d'un projet d'accueil associatif :

| | |
|--|----------|
| Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny | 14 516 € |
| Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse | 13 000 € |
| Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières | 7 200 € |
| COJFA | 6 984 € |
| Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle | 1 920 € |
| Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion | 588 € |

La dépense totale s'élève à 697 268 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

Avis favorable à l'unanimité de la commission.

Monsieur Sébastien Marx ne prend pas part au vote car il est membre de la MJC 4 Bornes.

Rapporteur : Bouabdellah TAHRI

5^{ème} point : Points divers.

Sébastien Marx demande une information sur le devenir de l'ADAC'S et des subventions attribuées en 2021.

Alexis BESSE précise qu'aucune subvention de fonctionnement n'a été attribuée en 2021 mais seulement le remboursement des fluides.

Monsieur Marx s'interroge sur les aides versées par l'Etat afin de soutenir l'association durant la crise sanitaire et l'excédent financier que cela a pu engendrer car aujourd'hui cet argent ne profite pas au quartier.

Marc Sciamanna s'interroge sur la confidentialité des échanges en commission et demande si un règlement intérieur existe.

Guy Reiss va solliciter les présidents de commission pour évoquer cette préoccupation et la faire remonter au Maire.

Aucun point n'étant ajouté, la séance est levée à 18h45.